

Informations de base	
2025/2553(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'escalade de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Congo	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
11/02/2025	Débat en plénière		
13/02/2025	Décision du Parlement	T10-0020/2025	Résumé
13/02/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2553(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0102/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0105/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0109/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0125/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0127/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0129/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0133/2025	10/02/2025	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T10-0020/2025	13/02/2025	Résumé
---	---------------	------------	--------

Résolution sur l'escalade de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo

2025/2553(RSP) - 13/02/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 443 voix pour, 4 contre et 48 abstentions, une résolution sur l'escalade de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et The Left.

Le groupe rebelle armé M23, soutenu par les forces rwandaises, a progressé dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), s'emparant de Goma et provoquant une escalade de la violence. L'offensive a fait 3000 morts et déplacé environ 800.000 personnes, aggravant une crise humanitaire déjà très grave. Malgré l'annonce d'un cessez-le-feu par le M23 le 4 février 2025, les combats se poursuivent, et l'on signale que le M23 s'est emparé de la ville minière de Nyabibwe, dans le Sud-Kivu.

Les Nations unies et les observateurs internationaux confirment l'implication directe du Rwanda, avec 3000 à 4000 soldats rwandais opérant aux côtés du M23. Le groupe rebelle contrôle des zones riches en minerais, générant environ 288.000 euros par mois grâce au commerce illégal des minerais. Les violences ont entraîné de graves violations des droits de l'homme, notamment des viols massifs, des meurtres et l'utilisation d'enfants soldats.

Des manifestations ont également éclaté à Kinshasa, exigeant une intervention internationale. Dans le même temps, on craint de plus en plus une épidémie de choléra et de Mpox en raison de la surpopulation des camps de déplacés. Les intérêts stratégiques de l'UE en matière de matières premières et ses partenariats dans la région font également l'objet d'un examen minutieux, en particulier à la lumière de l'implication du Rwanda dans le conflit.

Crise humanitaire grave

Le Parlement a fermement condamné l'occupation de Goma et d'autres territoires dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) par les rebelles du M23 et les forces de défense rwandaises comme **une violation inacceptable de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC**. Il appelle le Rwanda à retirer ses troupes, à cesser de soutenir les rebelles du M23 et à respecter le droit international.

En outre, la résolution condamne les attaques contre les civils, y compris les camps de déplacés et les zones peuplées du **Nord-Kivu**. Les députés ont également condamné les crimes de guerre, les massacres, les violences sexuelles, le recrutement d'enfants soldats et les attaques contre les forces mandatées par les Nations unies. La résolution demande que les auteurs de crimes de guerre et de violences sexuelles répondent de leurs actes.

Il est nécessaire d'accroître l'aide humanitaire, en particulier à la lumière de la réduction de l'aide américaine, et d'établir des **couloirs humanitaires** pour garantir un accès sûr à l'aide pour les populations déplacées.

Mesures économiques et sanctions

Le Parlement a critiqué l'approche incohérente de l'UE en réponse aux crises de la région des Grands Lacs, et a demandé de **suspendre immédiatement** le protocole d'accord UE-Rwanda sur les chaînes de valeur durables pour les matières premières jusqu'à ce que le Rwanda ait mis fin à son ingérence. Il a invité tous les acteurs à accroître la transparence et à interdire de manière effective l'entrée dans l'Union de tous les minerais tachés de sang. Il a également exhorté le Conseil à **renforcer les sanctions** contre les hauts commandants du M23, les dirigeants d'autres groupes armés et les hauts responsables de la RDC et du Rwanda.

L'aide budgétaire directe au Rwanda devrait être **gelée** ainsi que l'assistance militaire et de sécurité aux forces armées rwandaises.

La Commission et tous les États membres sont invités à interdire le transfert d'armes aux forces rwandaises et au M23 et à garantir une plus grande transparence du commerce des armes de l'UE.

Paix dans la région

Les députés se sont également inquiétés de la présence croissante d'acteurs chinois dans le secteur minier de la RDC ainsi que des conséquences de l'ingérence russe dans le conflit et plus largement dans la région.

Enfin, le Parlement a salué le sommet de paix conjoint de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui s'est tenu à Dar es Salaam le 8 février 2025 et a exprimé son plein soutien aux processus de paix de Luanda et de Nairobi. Il a invité la communauté internationale et tous les acteurs concernés à utiliser l'accord-cadre d'Addis-Abeba et à organiser une **conférence internationale pour la paix** dans l'est de la RDC et dans la région des Grands Lacs.